

Plan de gestion du delta de l'Orb



Phases 1 et 2 : Etat des lieux et analyse du fonctionnement hydrique

- Réunions de concertation

Date : Avril 2019

Compte-rendu synthétique de la réunion de concertation « acteurs du tourisme »

Lieu : Centre Mer et Soleil

Date : 2 avril 2019

Participants

| Nom | Structure / Fonction | |
|--------------------|-------------------------------|--|
| Véronique Mangin | Camping Mimosa | Présente |
| Didier Mangin | Camping Mimosa | Présent |
| Sylvia Benezech | Camping Sérignan Plage | Présente |
| Tao Mezlaoui | Centre Mer et Soleil – PEP 34 | Présent |
| Yann Geshors | Centre Mer et Soleil – PEP 34 | Présent |
| Alain Guerrero | EPTB Orb Libron | Présent |
| Frédérique Roman | EPTB Orb Libron | Présente |
| Pascal Bec | Bureau d'études Otéis | Présente |
| Gaëlle Gasc | Bureau d'études Contre-champ | Présent |
| Yannick Lopez | Camping Campéole | Consulté par mail |
| Jean-Marie Rodella | Camping Bleu marine | Consulté par mail et présent à la réunion « Usages patrimoniaux » du 11 avril 2019 |

I. Rappel du contexte

Le secteur du Delta de l'Orb est un territoire aux multiples facettes, à la fois naturelles liées à la coexistence des fleuves, de la mer et des lagunes, mais aussi façonnées par les nombreux usages qui s'y sont développés (agriculture, tourisme, pêche, chasse...).

Au sein de cet espace, les zones humides, dont principalement les Orpellières, l'ensemble Grande Maire–Rivierette et l'ancien Grau du Libron, jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement global du Delta, en tant que supports d'activités économiques ou de loisirs, espaces tampons lors des crues et tempêtes marines, milieux naturels de transition nécessaires à la faune et la flore. Et pourtant leur évolution récente montre que les contraintes qui pèsent sur elles deviennent des menaces non seulement pour elles-mêmes mais aussi vis-à-vis des usages qu'elles accueillent.

Le Plan de Gestion Concerté du Delta de l'Orb a pour ambition de mieux connaître le fonctionnement de ces espaces pour définir des actions concrètes à mener, dans l'objectif de pérenniser les espaces naturels et leurs équilibres pour continuer à satisfaire les usages.

II. Déroulement de l'atelier

Cet atelier s'est tenu le 2 avril 2019 et avait pour vocation de recueillir les points de vue/attentes de des acteurs du territoire. Le choix a été fait de réunir les acteurs du tourisme entre eux pour faciliter

les échanges sur la base d'un usage commun. Des réunions similaires ont été conduites avec les acteurs agricoles, les acteurs de l'environnement et les usages patrimoniaux. D'autres rencontres ont également été organisées avec différents acteurs (communes, agglomérations, partenaires techniques et institutionnels...).

Nous avons invité l'ensemble des structures d'accueil de tourisme de la zone d'étude ainsi que les offices de tourisme. 5 personnes étaient présentes, représentant le Centre Mer et Soleil, le camping Sérignan Plage ainsi que le camping Mimosa.

Après une courte présentation de la délimitation de la zone d'étude et des objectifs de l'étude les participants ont été invités à se présenter puis à exprimer librement la manière dont ils étaient concernés par ce plan de gestion ainsi que leurs attentes et besoins.



III. Principaux points évoqués par les participants

Les principaux points évoqués, par thématiques, par les participants sont retranscrits ci-après.

Concernant la protection contre les inondations

Les échanges ont porté en premier lieu sur l'exposition des campings au risque inondation. La préoccupation des participants est en effet de se prémunir au mieux des coups de mer (en préservant la Dune) et des effets du courant pour les crues du l'Orb.

Les participants ont mis en avant un besoin d'amélioration de la coordination et de la communication entre les campings et les organisations agricoles (ASA) pour la gestion des vannes. Certains regrettent d'avoir à intervenir eux-mêmes en cas de problèmes (manœuvre, réparation, entretien).

En effet, selon eux, suite à la suppression d'un vannage en amont de l'ancien grau du Libron, l'ASA a comblé le passage des écoulements avec des dépôts de terre, empêchant les écoulements.

Au niveau des anciens graus (Grande Maire et Libron), les campings ont été contraints pendant une quinzaine d'années d'aller ouvrir avec leurs propres moyens (tractopelles). Aujourd'hui, le protocole est plutôt d'appeler les mairies.

Aujourd'hui les mairies communiquent mieux entre elles mais le week-end il n'y a pas d'astreinte. Or, plusieurs épisodes de crues se sont malheureusement passés le week-end. L'idéal serait selon eux de mettre en place des vannes automatiques en amont de l'ancien grau du Libron.

Au final, ce qui leur paraît le plus important à améliorer ce sont la coordination et la communication, car ces problèmes existent de longue date (depuis 25 ans disent les plus anciens).

D'après un camping, VNF s'était déclaré ouvert pour créer un exutoire de décharge du canal en direction de l'ancien grau du Libron, afin de faire baisser son niveau en crue, avec un fonctionnement similaire au chenal du Clot de Vias, plus à l'est. Selon ce camping, la situation s'est améliorée depuis la mise en œuvre de ce chenal et de son barrage anti-sel.

En rive droite de la Grande Maïre, lors de débordements de l'Orb et lorsque les écoulements rejoignent en aval le ruisseau de Servies, des écoulements s'effectuent vers l'ouest entre les campings de la Maïre et du Clos Virgile.

Une dernière question est soulevée, celle de savoir qui prévient les campings lorsque l'inondation arrive. Certains disent ne pas être prévenus.

Concernant la gestion hydraulique

Les participants ont par ailleurs tous souligné le besoin d'un entretien voire d'une restauration des ouvrages et des fossés pour une meilleure évacuation des eaux.

Ainsi la représentante du camping Sérignan Plage a porté l'attention sur le fait que la Séoune sert d'exutoire (il s'agit d'un point bas), mais que les martelières derrière la Grande Maïre sont à réparer car en mauvais état. En 1996, afin d'évacuer les eaux de la Séoune, cet ancien grau a dû être réouvert.

Par ailleurs, elle signale que sur la route le long de l'Orb (utilisée en tant que voie cyclable), l'eau « creuse » à certains endroits (érosion de l'Orb), ce qui va vite s'avérer dangereux. D'autant que cette route constitue également un accès secours ce qui interroge vu son état.

On signale également le fait que les vannes derrière le ranch « Le Petit Sam », sur le ruisseau de Servies, ne fonctionnent pas, il y a des tas de terre et des embâcles à la place. En conséquence, lorsque la pompe de la station des Drilles est enclenchée pour rejeter les eaux depuis le réseau de fossés dans la Maïre, si celle-ci est trop haute, l'eau rentre à nouveau dans le système via le ruisseau de Servies.

Sur ce point, les participants regrettent également les campings aient à intervenir pour la gestion ou l'entretien des ouvrages. Ils expliquent que Jean-Guy Amat (directeur du camping Sérignan Plage) a dû intervenir pour réparer la station des drilles (suite à une panne électrique), qui est un ouvrage appartenant à l'ASA de Sérignan. Le centre Mer et Soleil explique également avoir du faire face à un problème d'entretien d'une buse, pour laquelle il a du faire appel au camping Sérignan Plage pour qu'il intervienne, car la commune de Valras n'intervenait pas.

Pour les campings cette gestion et cet entretien sont chronophages et peuvent représenter du stress. Certains souhaiteraient que les services communaux interviennent. Cela leur semble relever d'une responsabilité politique et ils regrettent que des raisons financières leur soient toujours opposées. Selon eux cela révèle surtout le manque d'intérêt des communes. Ils déplorent le fait que « l'été tout s'enclenche » pour le tourisme, mais que l'hiver les communes se désintéressent de la gestion.

Ils signalent à ce titre un manque d'entretien des fossés. Comme les campings disposent du matériel pour assurer la gestion, il est confortable pour les communes de les laisser intervenir eux-mêmes.

La représentante du camping Sérignan Plage explique intervenir également pour l'entretien du cordon dunaire, via la pose de ganivelles et considère que ce n'est pas à un acteur privé comme le camping d'être responsable de ce type d'action.

Sur le secteur des Orpellières, le Centre Mer et Soleil explique que les travaux réalisés en 2017 dans le cadre du plan de gestion hydraulique sont satisfaisants et permettent une inondation moins longue. Toutefois, le camping Sérignan plage considère qu'il faudrait limiter l'extension la « brèche » de la dune pour empêcher l'eau salée de rentrer dans les Orpellières.

Concernant la protection des milieux

Pour tous, les zones humides de la Grande Maïre et des Orpellières représentent un attrait touristique important et doivent être maintenues et valorisées. Une gestion mêlant tourisme et préservation leur semble possible.

En effet, les zones humides et l'aspect « naturel » de la zone représentent un attrait touristique certain, par opposition à d'autres territoires très touristiques comme les Alpes-Maritimes où il n'y a plus de plage, plus de zone naturelle et où « on vit dans le bétonnage ». C'est pour eux un argument de vente incontestable. Les représentants du camping Mimosa expliquent par exemple que ce sont les activités de nature et la tranquillité qui attirent leur clientèle : le ranch, le canal, etc.

Pour tous, il paraît indispensable de maintenir au maximum ces milieux. Cela ne leur semble pas incompatible avec la fréquentation touristique. Un participant prend l'exemple de la Camargue qui prouve selon lui qu'il est possible de mêler tourisme et préservation naturelle.

Concernant l'avenir

Pour finir, les participants ont été invités à exprimer leur vision de ce que sera le territoire à l'horizon 2030 et des enjeux qui apparaîtront.

Des visions différentes se sont exprimées selon les participants. Certains, exprimant toutefois une vision minoritaire, ont expliqué leur crainte concernant la construction et l'étalement urbain, et le fait de « voir arriver « 80% » de la population nationale sur le littoral ». Au-delà des habitations, ce sont les infrastructures nécessaires qui sont inquiétantes : pour les loisirs, pour se nourrir, etc. Cela impliquera donc un retrait de l'agriculture (déclin mais aussi retrait dans les terres). L'exemple de la croissance exponentielle de Montpellier est inquiétant. De plus, certains s'interrogent sur le recul de la bande littorale (remontée vers Béziers), avec la crainte que les vignes disparaissent et que soient créés des « gros complexes touristiques comme en Espagne » : que ce soit des campings ou des projets immobiliers. Cela créera des embouteillages, de la surpopulation et donc de la pollution. Dans ce contexte l'agriculture est sans doute vouée à disparaître.

Pour une majorité d'autres, l'évolution urbanistique n'est pas à craindre. En effet, sur la plupart des communes littorales, notamment sur Portiragnes comme sur Vias, il est maintenant impossible de construire (« très peu de permis de construire sont accordés »), notamment du fait de la réglementation des Plans Locaux d'urbanisme (eux-mêmes soumis aux PPRI (plans de prévention du risque inondation) limitant la constructibilité). D'ailleurs il n'y a pas, selon eux, de désir particulier des communes dans ce sens. Le Préfet ne l'accorderait pas, surtout si les communes ne pouvaient pas

justifier de l'alimentation en eau potable suffisante (« la problématique de la ressource en eau (As-tien) est limitante »).

De même, il ne leur semble pas possible que l'agriculture disparaisse. D'ailleurs, la demande sociale d'une agriculture de proximité est peut-être même une opportunité pour que demeure une activité agricole viable. En revanche, avec la salinisation des terres, peut-être qu'il faudra se demander s'il ne vaut mieux pas s'orienter vers du pastoralisme.